L'ÉCHO DU CRJ

Janvier à juillet 2018

La revue du Centre de Recherche Juridique de l'océan Indien
Université de La Réunion

n°2

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Centre de Recherche Juridique

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Le semestre qui s'achève a été, pour le Centre de Recherche Juridique, un semestre chargé en élections :

- Les élections des représentants des doctorants au conseil de centre du CRJ, le 8 mars dernier, ont permis à Mme Justine MACARUELLA, Doctorante en droit privé et M. Josselin RIO, Doctorant en droit public de rejoindre le conseil de centre de notre équipe d'accueil. Qu'ils soient remerciés tous deux pour leur implication.

- Les élections du 31 mai 2018 ont quant à elles permis au Professeur Pascal PUIG, Agrégé des facultés de droit, Professeur de droit privé, d'accéder à la Direction-adjointe du centre et à Mme Hélène PONGÉRARD-PAYET, Maître de conférences HDR en droit public, de prendre la responsabilité de l'axe océan Indien - Outre-Mer du CRJ. Toutes nos félicitations aux nouveaux responsables et tous nos remerciements à Mme Élise RALSER, Professeur de droit privé, pour son implication ces derniers mois dans la direction du CRJ.

- L'élection par le conseil de centre d'une nouvelle chargée de mission Internationalisation de la recherche a retenu la candidature de Mme Céline KUHN, Maître de conférences HDR en droit privé.

C'est donc une équipe au complet et motivée qui abordera la prochaine rentrée universitaire et ses nombreux défis, notamment les échanges avec le Hceres. En effet, l'Université de La Réunion - donc le CRJ - participe à la vague E des établissements dans le cadre du processus d'évaluation par le Hceres. Le 1er semestre 2018 a été consacré à l'écriture du bilan de l'activité du CRJ entre 2013 et 2018 *via* l'autoévaluation mais également à la préparation d'un projet scientifique pour 2020-2025. Le semestre prochain et le début de l'année 2019 seront quant à eux réservés à des échanges avec le Haut Conseil.

Cathy POMART
Directrice du Centre de Recherche Juridique (EA n°14)
Université de La Réunion

Conseil de centre

Directrice du CRJ
Cathy POMART, Maître de conférences HDR (section 01)

Directeur-adjoint du CRJ
Pascal PUIG, Agrégé des facultés de droit et Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie (section 01)

Responsable de l'axe « Droit de l'entreprise et des contrats d'affaires »
Jean-Baptiste SEUBE, Agrégé des facultés de droit et Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie (section 01)

Responsable de l'axe « Droit du patrimoine et des personnes »
Anne-Françoise ZATARRA-GROS, Maître de conférences HDR (section 01)

Responsable de l'axe « Droit de l'Outre-Mer et de l'océan Indien »
Hélène PONGÉRARD-PAYET, Maître de conférences HDR (section 02)

Responsable de l'axe « Droit et phénomènes transnationaux »
Rémi BARRUÉ-BELOU, Maître de conférences (section 02)

Deux chargés de mission « Jeunes chercheurs »
Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences (section 02) et Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Maître de conférences (section 01)

Chargée de mission « Internationalisation de la recherche »
Céline KUHN, Maître de conférences HDR (section 01)

Représentant des membres associés au conseil de centre
Grégory KALFLÈCHE, Agrégé des facultés de droit (section 02)

Deux représentants des doctorants au conseil de centre
Josselin RIO, Doctorant (section 02) et Justine MACARUELLA, Doctorante (section 01)

Informations concernant les référents pays zone océan Indien et la référente Outre-Mer du CRJ :

Des référents pays/zone ont été désignés dans le cadre de l'axe océan Indien - Outre-Mer mais œuvrent pour l'équipe d'accueil dans son ensemble en étant des contacts privilégiés entre le CRJ et ses partenaires étrangers :

- **Référente Outre-Mer :** Hélène PONGÉRARD-PAYET, Maître de conférences (HDR) en droit public
- **Référent Madagascar :** Faneva RAKOTONDRAHASO, Maître de conférences en droit public
- **Référent Comores :** Faneva RAKOTONDRAHASO, Maître de conférences en droit public
- **Référent Maurice :** Jean-Baptiste SEUBE, Professeur de droit privé
- **Référent Mozambique :** Rémi BARRUÉ-BELOU, Maître de conférences en droit public
- **Référente Seychelles :** Élise RALSER, Professeur de droit privé
- **Référent Afrique du Sud :** Olivier PROVINI, Maître de conférences en science politique
- **Référent Inde :** Rémi BARRUÉ-BELOU, Maître de conférences en droit public

ZOOM SUR : Josselin RIO, Jeune doctorant en droit

Josselin RIO
Doctorant en droit public

josselin.rio@gmail.com

Sujet de thèse : Les principes directeurs du droit électoral français
Dir. Pr Mathieu MAISONNEUVE et Pr Patrick GAIA

Qu'est ce qui t'a amené à te lancer dans l'aventure de la thèse ?

J'ai commencé à réfléchir à un parcours universitaire en Licence 3. Le Professeur Mathieu MAISONNEUVE avait évoqué l'exercice de la thèse et le métier d'enseignant-chercheur à l'occasion d'un cours magistral. J'ai saisi l'occasion pour le questionner sur le parcours à suivre. Fort de ses conseils, j'ai suivi un parcours recherche. Le Professeur MAISONNEUVE a continué à me guider et à m'inspirer tout au long de mon parcours en dirigeant mes deux mémoires de master 1 et master 2. C'est à travers ces exercices que j'ai pris goût à la recherche.

Comment as-tu été amené à travailler sur « Les principes directeurs du droit électoral français » ?

Durant ma formation, j'ai très rapidement été passionné par les matières juridiques qui encadraient le pouvoir politique. Mon attention s'est naturellement porté sur le droit constitutionnel. Après un mémoire de master 1 sur les facteurs d'influences des commissions de révision de la Constitution, j'ai travaillé sur le contentieux constitutionnel. Ayant obtenu un stage au Conseil constitutionnel, j'ai poursuivi mes recherches dans le cadre de mon master 2 en travaillant sur les arguments de droit comparé dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

N'étant pas séduit par la recherche comparatiste pure, et souhaitant mûrir mon projet de thèse, j'ai effectué un second master 2 de droit public approfondi à Aix-en-Provence. L'occasion m'a alors été donnée de demander à mon ancien professeur de droit constitutionnel, Patrick GAIA de bien vouloir co-diriger ma thèse.

Nous avons défini le sujet de thèse cette année-là et j'ai commencé à travailler sur l'une des thématiques de ma thèse à l'occasion de mon second mémoire de master 2 : le principe « un homme une voix ». Il s'agissait alors d'appréhender quels étaient les fondements constitutionnels de cette incontournable caractéristique des systèmes politiques actuels. Ces recherches ont posé les prémices de mon travail actuel de thèse en droit constitutionnel électoral étant donné que les problématiques et certains raisonnements devaient être transposés à de nombreuses autres normes des systèmes de votation.

Pourrais-tu expliquer en quelques mots ton travail de thèse ?

Dans le cadre de ma thèse, j'aborde les fondements de la démocratie. Sont-ils solides et respectés par le reste du droit ? Cette recherche me mène à aborder les origines idéologiques et normatives des règles de droit électoral dans une perspective positiviste. Autrement dit, comment la norme suprême et son juge traduisent et appliquent les principes directeurs de notre système de délégation « démocratique » du pouvoir.

Quelles sont les conditions de réalisation de ta thèse ? Es-tu financé ?

En tant que Major de ma promotion de master 2 droit public à La Réunion, j'ai eu la chance d'obtenir un contrat doctoral et un stage d'excellence. J'ai donc commencé à être financé alors que j'étudiais à Aix-en-Provence, dans le cadre de mon second master 2.

Ce financement m'a également permis d'effectuer le stage d'excellence que j'avais obtenu à l'Assemblée Nationale et d'avancer dans mon travail de thèse. J'ai eu l'opportunité de travailler à la commission des lois de l'Assemblée durant quatre mois. À mon retour à La Réunion, j'ai donné des travaux dirigés. Mon financement est aujourd'hui terminé mais je compte candidater à un contrat d'ATER pour terminer ma thèse.

Comment vis-tu l'expérience de la thèse ?

J'ai trouvé les prémices de la thèse extrêmement difficiles. J'étais noyé dans un flot d'informations et perdu dans un champ infini de pistes de recherches. Mes travaux préliminaires à la thèse m'avaient, en effet, fait entrevoir de nombreuses voies d'exploration. En revanche, une fois mon fil directeur trouvé, j'y ai rapidement vu beaucoup plus clair et mes idées commencent à prendre forme.

As-tu entrepris d'autres activités en parallèle de la thèse ?

En plus d'assister aux nombreuses manifestations initiées par le laboratoire, j'organise des séminaires doctoraux d'actualité juridique en collaboration avec Justine MACARUELLA. J'ai aussi organisé une journée d'étude sur l'élection présidentielle à l'occasion d'une réforme précédent l'évènement institutionnel. J'ai commenté quelques décisions en droit électoral pour la RJOI. J'ai contribué au blog de droit électoral de Pr Romain RAMBAUD. J'ai eu la chance que l'un de mes commentaires soit publié à la Revue AJDA. J'ai aussi participé au colloque de Jacques COLOM sur les 50 ans de la Constitution de l'île Maurice. Cette expérience m'a permis d'appliquer les principes développés dans ma thèse à une constitution que je ne connaissais pas. L'expérience était très enrichissante. Enfin, je mûri aujourd'hui le projet de mettre en place un cycle de conférences sur le thème « droit et surveillance », afin de questionner la manière dont le droit saisit le concept de surveillance.

Quels sont tes projets après la thèse ?

J'aimerais beaucoup emprunter la voie universitaire. Si je n'y parviens pas, le métier d'ambassadeur me séduit. Dans tous les cas, je souhaiterais prendre enfin le temps de voyager… et de visiter les châteaux d'Europe !

THÈSES ACCOMPAGNÉES PAR LA RÉGION RÉUNION

Vanille RULLIER, « La diversité culturelle en droit public français »
Dir. Pr Mathieu MAISONNEUVE (1ère inscription en 2017)

Dans une société française qui se diversifie et se complexifie au gré des mouvements migratoires et du processus de mondialisation, la question de la gestion des différents particularismes culturels se pose avec acuité. La diversité culturelle est une réalité sociale que l'État tente de réguler. Si la République française a, depuis ses origines, affirmé sa tolérance envers la pluralité de communautés composant sa population, il reste que les appartenances culturelles induisent un certain nombre de pratiques et d'expressions qui posent à la République autant de questions pragmatiques que philosophiques et politiques. Étant donné que l'expression de sa culture constitue une « précondition » nécessaire à l'exercice des libertés, l'État se doit, sinon de promouvoir, de protéger la pluralité de cultures face à un risque d'homogénéisation culturelle. De surcroit, la négation de la diversité de cultures présentes sur son territoire par un État peut constituer une forme d'oppression. Si le droit public français a su adapter son essence universaliste aux diverses mutations de la société, la prise en compte de certaines expressions culturelles demeure souvent insuffisante. Cette thèse vise à apporter une approche renouvelée de l'universalisme républicain inspirée de mécanismes déjà connus du droit public français mais également de procédés mis en œuvre dans certains systèmes.

Amina ALI SAID, « Le trust et la fiducie dans la zone Océan Indien. Contribution à l'étude de la notion de propriété »
Dir. Anne-Françoise ZATTARA-GROS et Céline KUHN (1ère inscription en 2017)

Mécanisme singulier de stratégie patrimoniale, la fiducie a pendant longtemps eu grand mal à s'intégrer dans le paysage juridique français tant les incertitudes autour d'elle, principalement d'ordre fiscal, ont favorisé une grande réserve. Pourtant, inspirée du trust anglo-saxon, la fiducie constitue l'un des plus anciens contrats réels, et sans même attendre sa reconnaissance son mécanisme fut maintes fois utilisé de manière ponctuelle. Finalement introduite en 2007 dans le Code Civil français, elle fut malgré tout et aussitôt critiquée par la doctrine, lui reprochant, d'une part, un régime imprécis et tronqué, mais surtout, d'instaurer une sorte de propriété temporaire en méconnaissant les grands principes de droit positif : pour ainsi dire la théorie du patrimoine vue comme une universalité, ainsi que les caractères de la propriété. Or cela témoigne d'une réalité : la propriété n'est plus exclusivement une fin en soi, elle est susceptible d'être affectée dans un but de sûreté, de gestion ou d'exploitation, ce qui questionne légitimement sur la nature juridique de cette propriété démantelée. En outre cette situation s'accorde de plus en plus avec l'évolution de l'activité et de la vie de la personne, et à juste titre, ce mécanisme trouve un certain succès en droit anglo-saxon, et également dans la zone océan Indien. Cet intérêt grandissant invite à analyser, selon une démarche comparative, les différentes institutions de la zone utilisant cette stratégie de la propriété affectée, et ce afin de tenter de mieux les intégrer à notre droit.

SOUTENANCES DE THÈSES PROGRAMMÉES EN 2018

Isabelle DONNAT, « La transmission du patrimoine dans la famille recomposée », Dir. Céline KUHN, 28 juin 2018

Est-il possible qu'une relation affective puisse se transformer en liens juridiques ayant des conséquences positives envers un enfant ? La thèse vise à déterminer les moyens juridiques qui permettent dans la famille recomposée de transmettre un patrimoine entre le beau-parent et l'enfant avec lequel il n'existe aucun lien d'alliance ou de sang, qualifié d'« enfant-tiers ». Les limites offertes par le droit positif français qui empêchent une véritable transmission au sein de la famille recomposée sont analysées. Des systèmes juridiques non spécifiques au droit de la famille qui permettent d'atteindre certains buts de transmission sont examinés. La précarité des moyens juridiques et la non satisfaction concernant la transmission patrimoniale entre le beau-parent et l'enfant-tiers est mise en évidence. Enfin, des propositions sont faites pour que cette relation affective existant au sein de la famille recomposée soit véritablement prise en compte dans le droit patrimonial de la famille. Le défi du XXIème siècle sera d'inclure l'enfant-tiers comme membre véritable de la nouvelle famille qui se recompose en lui permettant de recevoir une transmission patrimoniale.

Didier MICHEL, « La réparation des préjudices et dommages causés par le crime de l'esclavage : le cas des descendants d'esclaves de la République de l'Île Maurice », Dir. Jacques COLOM, 3 septembre 2018

Depuis les premiers mois de l'indépendance en mars 1968 jusqu'à nos jours, un mouvement militant en faveur des descendants d'esclaves a vu le jour. Le crime de l'esclavage a en effet laissé subsister des préjudices visibles dans la République de l'Île Maurice. Dans le but d'appréhender les séquelles l'esclavage dans le contexte mauricien, la thèse poursuit deux objectifs. D'abord, elle démontre que le cas mauricien peut servir de modèle de comparaison, car plusieurs réalisations rendant possibles la réparation pour crime de l'esclavage ont émergé. Ensuite, elle formule des propositions pour permettre de réparer les préjudices causés par le système de l'esclavage. La réparation est possible dans la mesure où elle n'a pas une application uniquement légale.

SÉMINAIRE DE SORTIE DES JEUNES CHERCHEURS

Séminaire de professionnalisation, 26 juin 2018

En partenariat avec l'École Doctorale Sciences Humaines et Sociales de l'Université de La Réunion et la Faculté de droit et d'économie.

À l'occasion de la 1ère édition du séminaire de professionnalisation des jeunes chercheurs du CRJ, les doctorants et docteurs du centre ont été sensibilisés - le 26 juin dernier – à la question de l'insertion professionnelle au sein de l'université et hors de l'université.

Une préparation au concours de qualification par le Conseil National des Universités et à la campagne de recrutement auprès des universités leur a été proposée. Les doctorants et docteurs ont bénéficié à cette occasion de conseils portants sur la rédaction de leurs dossiers et de témoignages d'universitaires siégeant au CNU. Ils ont été préparés aux entretiens, notamment à l'audition par un comité de sélection.

Les doctorants et docteurs ont aussi été sensibilisés à une éventuelle insertion professionnelle hors de l'université au moyen d'ateliers thématiques : savoir rédiger un CV, savoir valoriser ses compétences et expériences, savoir présenter son projet de thèse ou les résultats de sa thèse de manière claire et accessible, savoir présenter sa candidature à un jury. Ces ateliers ont été animés par des professionnels spécialistes du recrutement.

Insertion professionnelle des anciens doctorants du CRJ

- Rémi RADIGUET, Maître de conférences en droit public à l'Université de Perpignan à compter de la rentrée universitaire prochaine.
- Loïc PEYEN, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulouse 1 Capitole à compter de la rentrée universitaire prochaine.

Bonne route à eux !

Participation au Congrès de la European Cetacean Society

Mme Stéphanie SORBY, actuellement en thèse sur les aspects juridiques du projet de "Route des Baleines" (sous la direction du Pr Anne-Sophie TABAU), a reçu le premier prix du 32ème Congrès de la European Cetacean Society, qui s'est déroulé à La Spezia (Italie) du 6 au 10 avril 2018.

Parmi les 500 présentations orales et posters donnés à voir et entendre lors de ce congrès, le jury a effectivement choisi de distinguer son poster : "Creating a whale sanctuary in the Western Indian Ocean : between local normative instruments and international cooperation for a network governance (case study with the "whale route")".

Pas de Baleine d'Or en guise de premier Prix, mais la prise en charge de tous les (importants) frais nécessaires pour participer au 5ème Congrès du très select "International Committee on Marine Mammal Protected Areas" (qui regroupe les meilleurs experts mondiaux en matière de protection des mammifères marins). Ce Congrès se déroulera en Grèce du 8 au 12 avril 2019 et Stéphanie SORBY y présentera ses travaux de thèse.

Recrutement d'un post-doc sur le projet Océan Métiss

Fleur DARGENT, Docteure en droit (thèse soutenue à Aix-Marseille, en décembre 2016, sous la direction du Professeur Ariane VIDAL-NAQUET : La consultation en droit public interne), ATER à l'Université de La Réunion est recrutée sur une période allant du 1er septembre 2018 au 31 janvier 2020.

Cycle de conférences « Surveillance et droit »

J. RIO et J. MACARUELLA - Avec l'appui du Pr Olivier DESAULNAY.

En prévision :

- Conférence 1 : « Surveillance et Information », 2ème quinzaine de septembre 2018 ;
- Conférence 2 : « Surveillance et environnement », 2ème quinzaine de novembre 2018 ;
- Conférence 3 : « Surveillance et criminalité », 2ème quinzaine de février 2019.

Colloque sur l'Habitude en droit, octobre 2018

Fleur DARGENT, Docteure et ATER en droit public et Clotilde AUBRY DE MAROMONT, Maître de conférences en droit privé.

Le colloque sur l'habitude en droit a pour ambition de proposer une réflexion transversale à partir des regards des différentes branches du droit sur la notion d'habitude. Qu'elle soit collective ou individuelle, l'habitude n'est pas inconnue du droit. Elle est parfois nommée expressément (domicile habituel, profession habituelle, infraction d'habitude…), parfois indirectement par l'emploi de d'autres termes (l'usage, la coutume, la tradition, la réitération, la récidive, la répétition…). Se pose alors la question de son traitement par le droit. Comment l'habitude est-elle considérée ? Contribue-t-elle à la formation de la norme ? L'habitude rend-t-elle le droit plus souple ou au contraire plus rigide ? Ces différents questionnements permettront de rechercher l'homogénéité de la notion d'habitude en droit, d'identifier son appréhension juridique d'un point de vue théorique et pratique et de repérer les éventuelles contraintes qu'elle fait peser sur les praticiens du droit.

C'est à travers des contributions portant sur l'étude de l'utilisation de la notion d'habitude dans le droit positif, ou sur la manière dont elle influe – ou non - sur la création du droit que s'articulera ce colloque qui a pour but de mettre en lumière une éventuelle unité de la notion, ou bien, au contraire, une diversité d'appréhension selon les branches du droit ou les faits visés.

La manifestation sera introduite la veille par un atelier sur « les habitudes dans l'océan indien » permettant de comparer la place que tiennent les coutumes, usages et traditions au sein des systèmes juridiques des différents pays de la zone océan indien.

La première partie du colloque permettra d'envisager les habitudes collectives en tant que source du droit : l'habitude, créatrice de norme, contribue tant à assouplir le droit qu'à le figer. La seconde partie du colloque conduira à appréhender l'habitude individuelle en tant qu'objet de droit : dans les différentes branches du droit, l'habitude permet de qualifier des situations juridiques, de créer des obligations qui ne figurent ni dans la loi ni dans le contrat, et de sanctionner des comportements.

Séminaire de rentrée, novembre 2018

Manifestation soutenue par la Faculté de Droit et d'Économie et l'École doctorale SHS de l'Université de La Réunion.

A l'occasion du séminaire de rentrée des jeunes chercheurs, les doctorants du CRJ seront formés à la méthodologie de la thèse et à l'enseignement universitaire en travaux dirigés. Des conseils sur l'art de la thèse en droit leur seront apportés concernant notamment la rigueur scientifique exigée (bibliographie, notes de bas de page, mise en garde contre le plagiat), les grandes étapes de la thèse (recherches, élaboration du plan, rédaction, fin de thèse) et le processus créatif mobilisé par le chercheur. Alors que le doctorant fait généralement le choix de dispenser des travaux dirigés durant sa thèse, il pourra aussi bénéficier de conseils relatifs à l'enseignement universitaire.

Colloque Droit privé de l'environnement

FÉVRIER 2018 - Comité de direction Jean-Baptiste SEUBE, Professeur de droit privé.

Le 20 février 2018, s'est tenu à la Faculté de droit et d'économie un colloque sur « le droit privé de l'environnement ».
Devant une soixantaine de personnes (étudiants, professionnels, avocats, représentants des collectivités, élus…), des membres du CRJ et des jeunes chercheurs ont croisé leurs idées sur ce champ disciplinaire nouveau et évoqué ses illustrations locales, comme, par exemple, l'imbroglio lié à l'indemnisation des préjudices à la suite de l'incendie du Maïdo.
Ce colloque a mis en évidence que toutes les branches du droit du privé (droit des biens, droit des contrats, droit des sociétés, droit de la responsabilité, procédure civile…) avaient une forte dimension environnementale : les notions de « générations futures », de « propriété des communs », de « préjudice environnemental », de « responsabilité sociétale » donnent une idée des bouleversements que connaîtront, sous peu, toutes les matières traditionnellement rattachées au droit privé.
Ce colloque a également permis à des juristes mauriciens et malgaches (universitaires, magistrats, avocats) de donner leur point de vue sur ces questions et de faire état de la situation dans leur pays.
Organisé en partenariat avec les Universités de Paris 12 et 13, avec le soutien du Master 2 droit des affaires de l'Université de La Réunion et de l'Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien, cette manifestation a permis au CRJ de se placer parmi les premiers centres de recherches français s'intéressant à ces problématiques.

Conférence « The role of environmental law in the blue economy » - E. Techera

MARS 2018 - Comité de direction Anne-Sophie TABAU, Professeur de droit public et Direction des Relations Internationales (UR).

Le 8 mars dernier, Ericka TECHERA, Professeur à l'University of Western Australia (Perth) et spécialiste mondialement reconnue en droit de l'environnement marin, a donné à la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion une conférence publique relative aux aspects juridiques de la gouvernance de l'« économie bleue ».

Elle y a montré la série d'enjeux et de difficultés juridiques qui s'attachent à cette gouvernance, avant d'engager avec le public une discussion qui s'est poursuivie informellement bien au-delà du créneau horaire réservé.

Le séjour du Professeur TECHERA a en outre été l'occasion de rencontres et d'échanges fructueux qui laissent présager un renforcement de la collaboration de l'Université de La Réunion avec l'University of Western Australia.

Conférence sur « Le développement constitutionnel de Maurice en l'honneur du cinquantenaire de l'indépendance de Maurice en 2018 »

MARS 2018 - Comité de direction Jacques COLOM, Maître de conférences HDR en droit public.

Le succès du déroulement de la conférence DCMOI 2018 a confirmé les espoirs des organisateurs s'agissant de la nécessité de renforcer le développement démocratique par le constitutionnalisme dans des Etats de l'Union Africaine comme Maurice, Madagascar et les Seychelles (voir notamment les inquiétudes de l'Association des juges du Commonwealth devant la procédure d'empêchement dirigée contre la Chef-juge des Seychelles). L'expérience de leurs juges constitutionnels a été confrontée à celle des juges constitutionnels français et allemands. D'autres juges, avocats et parlementaires ont enrichi le débat face aux interrogations des académiques franco-allemands.

Les thématiques suivantes ont été abordées : le principe de la séparation des pouvoirs, la protection des droits fondamentaux, la réforme électorale et le « best loosers system », l'indépendance du juge constitutionnel et du pouvoir judiciaire, les droits économiques et sociaux et leur protection indirecte par la Cour de Strasbourg. Des échanges sont intervenus aussi sur le juge étranger : le Conseil privé, le malaise créole : la réparation de l'esclavage et les discriminations à Rodrigues.

La conférence a été ouverte le 14 mars par le Vice-président de la République de Maurice et le Ministre de la justice, le Vice-chancellor de l'UOM et la Vice-présidente des relations internationales de l'Université de La Réunion, ainsi que les organisateurs (Pr Stéphanie Dijoux de Paris Nanterre, Pr Götz Schultze de Potsdam, Hambyrajen Narsinghen de Maurice, Dr Jacques COLOM de La Réunion) en présence des ambassadeurs de France et d'Allemagne et du consul de Madagascar.

Colloque «Vulnérabilité et droits fondamentaux»

AVRIL 2018 - Comité de direction François CAFARELLI et Cathy POMART, Maître de conférences en droit public et Maître de conférences HDR en droit privé.

La vulnérabilité est partout. Nous sommes tous potentiellement concernés.

Qu'est-ce qu'être «vulnérable» ? Qui sont les personnes en situation de vulnérabilité à La Réunion ? Comment proposer des prises en charge adaptées et quelles politiques publiques mettre en place demain ?
Le Centre de Recherche Juridique (CRJ), laboratoire de l'Université de La Réunion, s'est penché sur ces questions les 19 et 20 avril 2018 à l'occasion du colloque «Vulnérabilité et droits fondamentaux».

Femmes, enfants, malades, personnes âgées, personnes en situation de handicap, étrangers, immigrés, chômeurs, habitants de quartiers défavorisés, etc … notre droit raisonne souvent (trop souvent) par catégories de personnes vulnérables. L'approche catégorielle peut rapidement se révéler réductrice pour la personne et la reconnaissance de ses droits fondamentaux.
Universitaires, acteurs du droit, de la santé, des secteurs économique et social, décideurs se sont réunis pour croiser les regards avec, notamment, l'objectif de promouvoir une société inclusive et de renforcer le réseau des professionnels impliqués dans la prise en charge des publics en situation de vulnérabilité à La Réunion. L'enjeu était aussi et surtout de penser la vulnérabilité comme un état provisoire dont il est possible de s'extraire à l'aide d'un accompagnement adapté.

Associations, avocats, magistrats, juristes, agents pénitentiaires, éducateurs, assistants sociaux, étudiants, personnes de la société civile ont répondu présents pour échanger et faire des propositions pertinentes d'évolution de notre droit et des politiques publiques sur la base d'une connaissance partagée des situations de vulnérabilité sur le territoire réunionnais et des attentes de chacun.

Soutenance HDR de M. Romain LOIR © Karine LEYGOUTE

Soutenance d' HDR- Romain LOIR

MAI 2018

Maître de conférences en droit privé depuis 2009, Romain LOIR a soutenu son Habilitation à diriger des recherches (HDR) le 7 mai 2018, devant un jury composé des Professeurs Judith ROCHFELD (Université Paris I), Thierry REVET (Université Paris I), Frédéric BUY (Université d'Aix-Marseille), Pascal PUIG (Université de La Réunion) et Jean-Baptiste SEUBE (Université de La Réunion, Directeur de recherches).

Le candidat a présenté ses travaux qui relèvent du droit des contrats, de la consommation et de la distribution et sont relatifs à l'articulation entre ces trois domaines.

Le jury lui a décerné le diplôme à l'unanimité.

Journée du Master 2 de droit des Affaires et de l'Association ALDA

Cour d'appel de Saint-Denis 24 mai 2018 - L'actualité du droit des contrats (la réforme et 50 décisions récentes).

Applicable aux contrats conclus après le 1er octobre 2016, l'ordonnance du 10 février 2016 a fait l'objet d'une loi de validation. Si la plupart des textes sont conservés, d'autres sont modifiés : la définition du contrat d'adhésion, la responsabilité en cas de rupture des pourparlers, la définition des clauses abusives, la capacité des personnes morales, les conflits d'intérêts, la réduction unilatérale du prix... Autant de modifications qui doivent être connues... et qui poseront d'épineuses questions d'application de la loi dans le temps.
Au-delà de l'examen des modifications de la loi de validation, la journée sera l'occasion d'évoquer les décisions les plus importantes rendues au cours des douze derniers mois et de les mesurer aux textes nouveaux.
Les décisions sélectionnées portent sur le devoir général d'information, la valeur des CGV, la faute dans les négociations, les droits de rétractation, les avant-contrats, la valeur des avenants, les clauses de prix, les clauses créant un déséquilibre significatif, les clauses d'indivisibilité, les clauses de durée, les clauses résolutoires...
Les échanges permettront de discuter des solutions retenues, de s'interroger sur leur maintien au regard des textes nouveaux et de conseiller des rédactions plus efficaces. Cette journée d'actualité sera donc l'occasion de dresser un panorama complet de la jurisprudence de 2017-2018 par une analyse des arrêts majeurs, mais également de cerner les évolutions pratiques qu'engage la réforme du droit des contrats en ce domaine.

- M. Laurent LEVENEUR, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université de Paris II Panthéon-Assas.
- M. Romain LOIR, Maître de conférences à l'Université de La Réunion, Co-directeur du Master 2 droit des affaires.
- M. Pascal PUIG, Agrégé des facultés de droit, Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie de La Réunion.
- M. Jean-Baptiste SEUBE, Agrégé des facultés de droit, Doyen honoraire de la Faculté de droit et d'économie de La Réunion, Co-directeur du Master 2 droit des affaires.

Colloque « La Chine et la mer »

OCTOBRE 2018 - Wanda YENG-SENG-BROSSARD, Maître de conférences en droit public.

Le colloque international « La Chine et la mer » concernera un thème classique mais contemporain : la lecture chinoise de la gouvernance des mers et océans et sa marche vers le droit de la mer.

La recherche mettra également en lumière un concept fédérateur et innovant, les Nouvelles routes de la soie, au confluent de l'Histoire, de la géographie, de la littérature, de l'anthropologie, de l'économie et de la stratégie, ainsi que des différentes branches du droit.

La recherche sera l'occasion non seulement d'un dialogue des universitaires francophones et chinois, mais également des membres de gouvernements, des représentants des consulats et des collectivités infra-étatiques du Grand océan Indien, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales, des praticiens et experts internationaux.

Colloque « Patrimoines et corps »

NOVEMBRE 2018 - Anne-Françoise ZATTARA-GROS et Céline KUHN, Maîtres de conférences HDR en droit privé, co-directrices du Master 2 Droit du Patrimoine.

L'année 2018 est marquée notamment par le 170ème anniversaire du Décret SCHŒLCHER du 27 avril 1848. Ce texte a marqué - la mémoire collective nationale et de façon plus incarnée la société réunionnaise - et continue de marquer notre *corpus*. Cet anniversaire est l'occasion de revisiter le contexte historique de l'époque et d'essayer de comprendre l'impact de ce texte en Droit privé mais également en Droit public. Il ne s'agit pas de s'arrêter à son contenu mais d'essayer d'en envisager les répercussions actuelles dans un Monde où la patrimonialisation du corps interroge.

Colloque « Droit et planification des espaces maritimes dans la région occidentale de l'océan Indien » (projet OCEAN METISS)

NOVEMBRE 2018 - Olivier DUPÉRÉ, Maître de conférences en droit public.

Concept issu de multiples travaux menés dans le champ de la biologie marine, la planification des espaces maritimes recouvre tout processus d'analyse et d'allocation à des usages spécifiques, de parties des espaces marins considérés dans leurs trois dimensions, en vue d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux généralement déterminés à travers un processus politique ; ce processus aboutit en général à un document de planification d'une région marine déterminée, ou tout au moins à une mise en perspective de cette dernière au regard de l'ensemble des enjeux à y concilier. Ainsi définie, la planification des espaces maritimes pose bon nombre de questions sensibles à l'égard du droit de la mer. Son régionalisme tranche tout d'abord avec la démarche universelle de la Convention de Montego Bay. Son caractère pratique, ensuite, interroge sur son statut vis-à-vis d'une Convention dont l'objet est d'instituer un « ordre juridique pour les mers et les océans ». Son fondement écosystémique, enfin, invite à la prudence : en élaborant puis mettant en œuvre un cadre juridique relatif à la planification des espaces maritimes, individuellement ou collectivement, les États ne traduiraient-ils pas en termes juridiques, plus ou moins consciemment, leur propre vision de la région marine au sein de laquelle ils se situent ainsi que leur propre conception de la place qu'ils y occupent ou pensent avoir vocation à y occuper ? Parce que les rapports entre droit et planification des espaces maritimes sont ainsi potentiellement lourds d'enjeux en termes de construction d'espaces maritimes régionaux, le champ de ce colloque a été défini de manière large : la région occidentale de l'océan Indien.

AGENDA 2018

Participation au colloque « Les défis générés par la numérisation de la société à Madagascar et dans le monde » - Université de Mahajanga

30-31 octobre 2018 - Docteur Alan BEHAJA, Membre associé du CRJ.

Phénomène transnational « irrésistible », la numérisation est actuellement en train de bouleverser tous les aspects de la vie en société. Madagascar, au même titre que les autres pays, n'est pas plus épargné par cette tendance. Ainsi, ces dernières années, le pays n'a cessé de déployer, à différents niveaux, une politique ostensiblement volontariste qui tend à faire du numérique un des leviers de son développement. C'est en ce sens par exemple que l'administration fiscale a dématérialisé les procédures de collecte de certaines catégories d'impôts et taxes. Côté secteur privé, les opérateurs redoublent également d'inventions pour numériser de plus en plus leurs services et produits. Ailleurs, dans les pays que l'on dit avancés, la même tendance s'observe mais à des degrés encore plus poussés. Face à l'ampleur du phénomène et des enjeux et défis multiples qu'il génère dans son sillage, les organisateurs du colloque ont donc souhaité initier une réflexion approfondie en privilégiant une approche juridique des choses pour ouvrir un débat valorisable pour le public. À cet effet, deux axes seront ainsi logiquement privilégiés au cours du colloque : Le premier se focalisera autour des enjeux et des défis posés par le phénomène dans la sphère du droit privé. Tandis que le second tentera une approche de la question via le prisme du droit public.

Colloque La décentralisation (Comores)

Fin 2018 - Olivier DESAULNAY, Professeur de droit public et Rémi BARRUÉ-BELOU, Maître de conférences en droit public.

Sur demande de collègues comoriens, après la venue du Doyen BACAR dans le cadre d'une mobilité expert organisée par le CRJ, il a été convenu qu'un colloque relatif aux questions de décentralisation, que cela concerne la France, le cadre comorien ou plus largement l'organisation territoriale décentralisée et les diverses solutions qu'elle propose afin de permettre une délégation de compétences au niveau local, serait organisé durant l'année universitaire 2018/2019. Le CRJ sera partenaire de cette manifestation qui se déroulera aux Comores avec le soutien de la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion.

Conventionnements dans la zone océan Indien élargie

L'ambition que l'Université de La Réunion porte pour la période 2016-2020 dans le domaine des relations internationales et de la coopération régionale est de devenir l'université française et européenne de référence sur l'axe Afrique-Asie en construisant une offre de recherche d'excellence, ciblée et intégrée à son environnement. Cette volonté de développement à l'international se concrétise notamment par la construction d'un espace india-océanique de l'enseignement supérieur et de la recherche via une diplomatie universitaire en renforçant les partenariats avec des universités cible dans la zone océan Indien et dans des secteurs porteurs de développement comme le droit. Le CRJ est un acteur dynamique en matière de coopération régionale.

Accord-cadre de partenariat avec Parvatibai Chowgule College Margoa (PCCM) à Goa

Porteur de projet – Rémi BARRUÉ-BELOU en collaboration avec Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Vice-présidente de l'Université de La Réunion en charge des relations internationales et de la coopération régionale.

Le choix de cet établissement d'enseignement supérieur indien comme partenaire s'explique par les nombreux liens culturels et économiques qui existent entre l'Inde et La Réunion. Notamment la population de La Réunion est composée en grande partie, depuis son origine avec l'esclavagisme et surtout depuis le XIXème siècle et la période des Engagés, d'Indiens ou de leurs descendants. La plupart d'entre eux pratiquent encore leur religion, leurs rites et leur langue d'origine et ont encore de forts liens familiaux et économiques avec leur pays d'origine. Les similitudes culturelles et les liens politiques et économiques entre La Réunion et l'Inde sont par conséquent très nombreux. Cette coopération universitaire avec le Parvatibai Chowgule College Margoa (PCCM) a pour objet de renforcer ces liens et les développer institutionnellement.

Conventionnements dans la zone océan Indien élargie

Université Eduardo Mondlane de Maputo, Mozambique © Droits réservés

Convention-cadre avec Maputo

Porteur de projet - Rémi BARRUÉ-BELOU, référent Mozambique pour le CRJ

Afin de développer les relations universitaires entre la Faculté de droit et d'économie et le Centre de Recherche Juridique de l'Université de La Réunion et la Faculté de droit de l'Université Eduardo Mondlane de Maputo, a été rédigée une convention-cadre prévoyant des échanges sur le plan de la recherche (mobilités de chercheurs, organisation de séminaires, de colloques) et sur le plan de l'enseignement (échanges d'étudiants, création de formations en commun, participation au concours de mémoires inter-régional océan Indien organisé par l'association LexOI en partenariat avec l'Université de La Réunion). Cette convention a vocation à entrer en vigueur dès la rentrée universitaire prochaine.

Convention-cadre avec le CEREJ

Porteur de projet - Faneva RAKOTONDRAHASO, référent Madagascar pour le CRJ

Dans le prolongement de l'accord-cadre de coopération, signé le 24 mai 2017, entre l'Université de La Réunion et l'Université d'Antananarivo, le Centre de Recherche Juridique (EA N°14 – Université de La Réunion) et le Centre d'Études et de Recherches Juridiques (CEREJ – Université d'Antananarivo) ont souhaité développer des activités de coopération dans des domaines d'intérêts communs. A travers la signature d'une convention-cadre, les deux centres de recherche s'engagent à favoriser les co-tutelles de travaux de thèses de doctorat, l'accueil réciproque des doctorant(e)s, l'organisation conjointe de séminaires, de colloques et autres manifestations scientifiques intéressant les deux centres de recherche, l'échange d'informations et de documentation scientifique et technique et la participation de leurs étudiants au concours de mémoires de master interrégional océan Indien organisé par l'association LexOI en partenariat avec l'Université de La Réunion.

Université d'Antananarivo, Madagascar © Droits réservés

PLUS D'INFOS

Site internet

http://crj.univ-reunion.fr/

Contacts

Directrice du CRJ : **Cathy POMART**
cathy.pomart@univ-reunion.fr

Secrétariat du CRJ : **Karine LEYGOUTE**
karine.leygoute@univ-reunion.fr

Faculté

Faculté de Droit et d'Économie
Université de La Réunion
15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9
Ile de La Réunion

Tel : 0262 93 84 84

Réalisation :
Communication - Faculté de droit et d'économie : © Coralie Verron
En collaboration avec l'équipe du Centre de recherche juridique de La Réunion

© Crédits photos :
René Carayol - Université de La Réunion, Fotolia, Freepik, Karine Leygoute, Droits réservés